

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

Amendements au projet de Déclaration (doc. E/800), présenté par
l'Union Sud-Africaine

Préambule :

Au paragraphe 3, supprimer les mots "protégés par le règne de la loi"
et les remplacer par les mots "respectés et observés".

Au paragraphe 4, supprimer les mots "à favoriser le progrès social et
à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus complète".

Article 1 :

Supprimer les mots "en dignité et en droits" et les remplacer par les
mots "quant aux libertés et droits fondamentaux de l'homme".

Article 6 :

Supprimer les mots "contre toute discrimination violant la présente
Déclaration et contre toute provocation à cette discrimination."
